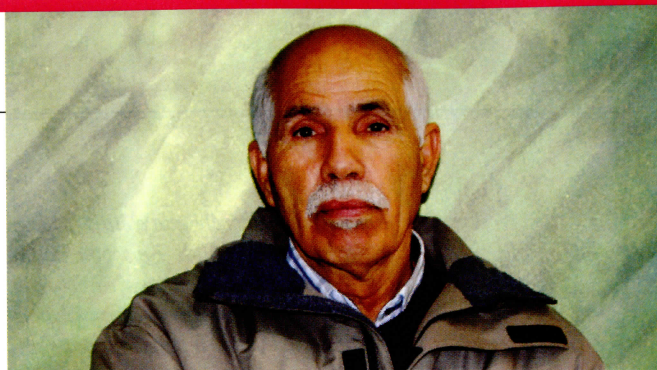


ABDELJALAL BRAHIM,
MRE spolié
de son terrain



« On m'a volé le fruit de 40 ans de travail »

Ceci est la tragique histoire d'un MRE spolié du terrain qu'il a acquis pour sa retraite. À 72 ans, Abdeljalal Brahim se retrouve à trainer son désarroi dans les tribunaux.

Je n'ai plus l'énergie de mes 20 ans, mais je me battrais jusqu'au bout pour récupérer mon terrain, seule la mort m'arrêtera », lance avec amertume Abdeljalal Brahim. Il a fallu pour ce Marocain originaire de Tinghir et résidant en France depuis 1965 un quart de siècle de travail en tant que jardinier pour pouvoir acheter ce terrain de 518 m² sis au quartier Franceville à Casablanca, et 15 autres années d'épargne pour y construire sa future maison. « J'ai déboursé toutes mes économies pour me payer une retraite tranquille dans mon pays natal », raconte-t-il. Et d'ajouter : « En 1989, Christian Chamard Bois et sa sœur Jocelyne Martine Chantal m'ont vendu ce terrain. L'acte de vente a été établi à Paris le 15 novembre de la même année par le cabinet notarial Michel et Gérard Pichon. Vu la lenteur des procédures quant à l'enregistrement et la conservation du titre foncier, j'ai mandaté un avocat de Casablanca pour accomplir la tâche. Ce dernier a laissé trainer le dossier de longues années pour des raisons insensées... jusqu'au jour où j'ai appris que mon terrain ne m'appartenait plus. Il était passé sous l'escarcelle d'un célèbre avocat, professeur à la faculté de droit », explique Abdeljalal. « Cet escroc prétendait que mon terrain lui a été vendu par un français du nom de Michel Guérin qui en aurait hérité grâce à une donation aumônière des Chamard Bois. L'original de cet acte de donation ne figure nulle part. Une copie falsifiée a été déposée à la conservation foncière et c'est sur la base de ce faux document que la vente au professeur a été réalisée pour quelques 800.000 dirhams, à raison de 1.500 DH le mètre carré », rapporte la victime. Cette opération de vente, d'après les documents dont on dispose, a été effectuée chez une notaire à Marrakech,

déjà poursuivie pour escroquerie et usage de faux documents. « Le prétendu acheteur a emmené ce faux héritier au commissariat et a établi un PV qui prouve son existence. Etant fin connaisseur de droit, il savait très bien ce qu'il fomentait. D'ailleurs, il est impliqué dans une dizaine d'autres affaires et défend le fameux Mustapha H., condamné à 7 ans de prison dans l'affaire de la villa Brissot », témoigne Abdeljalal.

Chez les services de conservation foncière de Casablanca, le titre foncier du véritable propriétaire, Abdeljalal Brahim, a tout bonnement disparu. « Ils ont supprimé la trace de mon dossier de la conservation alors que je continuais pourtant à payer mes impôts puisqu'au regard du fisc, je suis toujours le propriétaire légal. C'est une mafia qui a des connivences partout », assure la victime. La vente d'un bien implique la constitution d'un titre foncier. La conservation foncière émet deux dossiers originaux. Elle garde l'un et remet un duplicata à l'acheteur. Pour toute modification sur le titre, le demandeur doit ramener son duplicata, sinon, l'opération est nulle et non avenue. En cas de vente, le vendeur doit obligatoirement remettre ce duplicata au nouvel acheteur. Abdeljalal dispose toujours de ce duplicata, preuve de sa propriété du terrain, déposé dans le coffre de sa banque.

Mais tous les bons polars le disent, il n'y a pas de crime parfait : « Ma défense a pu prouver que cet homme voulait s'approprier ce terrain à maintes reprises. Et toutes les traces sont à la conservation foncière », déclare Abdeljalal. Actuellement, le dossier est entre les mains du Procureur général. En dépit de toutes ces épreuves, Abdeljalal reste confiant : « Je vais récupérer mon terrain et ces escrocs seront mis en prison parce que Dieu n'aime pas l'injustice » *